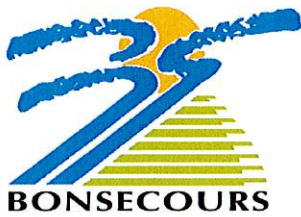


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

**Arrêté n°12/2023**

**Du 26/01/2023**

**Objet : Permis de détention  
d'un chien de 2<sup>ème</sup> catégorie**

**N/Réf : B. FARIEUX**

**☎ 02.32.86.52.14.**

## **Le Maire de la Ville de BONSECOURS**

**Vu** le code rural, et notamment ses articles L.211-1 et suivants et D.211-5-2 et suivants,

**Vu** la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

**Vu** l'arrêté n° DDSV 76.09.136 du Préfet de la Région de Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, en date du 24 décembre 2009, dressant, pour le département de la Seine-Maritime, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du code rural,

**Considérant** que Madame DUCLOS Johanna est propriétaire d'un chien de type Américan Staffordshire Terrier de 2<sup>ème</sup> catégorie,

**Considérant** que cette catégorie de chien doit faire l'objet d'un permis de détention délivré par arrêté du Maire,

**Considérant** la demande de permis de détention et ses annexes présentées par Madame RIBEIRO MARTIN THAIS

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : DUCLOS
- Prénom : Johanna
- Qualité : Propriétaire
- Adresse ou domiciliation : 09 rue du Bois-Bagnères à Bonsecours 76240
- Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :
  - MACIF
  - Numéro de contrat : MO01 Sociétaire n°15417401
  - Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 25/09/2019
  - Par Madame BRUARD Mélodie (Formatrice habilitée Préfecture de la Seine-Maritime)

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom : PALMA
- Race ou type : Américain Staffordshire Terrier
- Catégorie : 2ème
- Date de naissance : 28/02/2019
- Sexe : Femelle
- N° de puce : 250268732547505 implantée le 27/05/2019
- Vaccination antirabique effectuée le : 07/06/2021 par :  
Clinique SEINEVET 5 Place Cauchoise 76000 ROUEN (02 35 80 19 98)
- Evaluation comportementale effectuée le : 04/06/2020 par le docteur  
FRIBOURT-BLANC Luc-André (N° d'ordre 15822) Clinique SEINEVET 5  
Place Cauchoise 76000 ROUEN (02 35 80 19 98)
- La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire  
mentionné à l'article 1er de la validité permanente :
  - De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les  
dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
  - Et de la vaccination antirabique du chien.

**Article 2 :** En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

**Article 3 :** Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1er.

**Article 4 :** Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1er.

**Article 5 :** Une ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le Préfet de Région de Haute-Normandie et du Département de Seine-Maritime.

**Article 6 :** Une ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.
- Monsieur Le Chef de Service de Police Municipale de la Ville de Bonsecours.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bonsecours, le 26 janvier 2023

**Laurent GRELAUD**  
Maire de BONSECOURS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230126-12-23-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation